



**ACADÉMIE  
DE NICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Délégation académique  
à l'éducation artistique  
et culturelle

# **Les dispositifs d'éducation artistique et culturelle**

## **Demandes de crédits 100% EAC 2021-2022**

APPEL A PROJETS 2021-2022  
Soutien à l'objectif 100% EAC

La DAAC lance un appel à projets via l'application ADAGE auprès des écoles, collèges et lycées publics de l'académie de Nice dans le cadre du soutien financier attribué par le ministère de l'éducation nationale.

Dans la dynamique interministérielle impulsée par le plan de relance, il s'agit de faire accéder 100 % des élèves à l'éducation artistique et culturelle par la fréquentation des œuvres, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.

Les demandes de financement devront impérativement s'inscrire dans l'un des 10 dispositifs académiques et régionaux portés par la DAAC et décrits ci-dessous.

Les critères territoriaux, éducatifs et partenariaux seront pris en compte :

- territoires isolés, éloignés des structures culturelles, projets de réseau,
- projets en lycée professionnels,
- projets annuels d'école ou de classe, projets collectifs de réseau d'établissements, inter-cycles ou inter-degrés dans le cadre de partenariats avec des acteurs reconnus.

Remarques importantes :

Cet appel à projets n'a pas vocation à financer des voyages.

Cet appel à projets ne peut pas porter sur l'achat de fonds d'ouvrages pour les bibliothèques, CDI et BCD.

Cet appel à projets n'a pas vocation à financer des projets ponctuels ou qui ne concernent que peu d'élèves.

Un état des dépenses sera demandé pour justifier de l'utilisation des crédits demandés.

Le tiers opérateur culturel doit impérativement être une structure du territoire reconnue par la DRAC, une association complémentaire de l'enseignement public ayant reçu un agrément national ou académique ou un artiste titulaire d'une attestation de compétence délivrée par la DRAC.

Tout dossier déposé doit avoir préalablement reçu la validation de l'IEN 1<sup>er</sup> degré ou du chef d'établissement.

Dans le 1er degré, les crédits sont alloués aux associations départementales de l'OCCE par convention à destination du compte coopératif de l'école.

## N°1- Dispositif académique Musique

Le dispositif académique Musique est porté par la Délégation Académique à l'éducation Artistique et Culturelle (DAAC) de l'académie de Nice. Il encadre des projets éducatifs transdisciplinaires reposant sur un partenariat étroit entre établissements scolaires et établissements culturels du territoire.

Ce dispositif se décline en plusieurs volets :

- ✓ Développer la pratique collective en particulier le chant choral
- ✓ Renforcer la pratique vocale collective dans le cadre de projets artistiques forts
- ✓ Favoriser la rencontre avec des œuvres, des artistes reconnus, des festivals et des structures culturelles
- ✓ Encourager la création à travers la fréquentation d'artistes et de compositeurs reconnus
- ✓ Soutenir les projets innovants

### Objectifs :

- Placer l'élève au cœur des dispositifs : élève chanteur, artiste, créateur, compositeur, auteur, interprète...
- Découvrir des lieux de créations et de spectacles ainsi que les métiers s'y rattachant à travers la fréquentation de professionnels
- Développer des projets transdisciplinaires dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle (EAC) en appui sur des établissements culturels du territoire.

### Les modalités :

Ce dispositif s'adresse aux élèves de tous niveaux, des écoles, des collèges ou des lycées.

Les projets proposés devront :

- S'inscrire dans un ou plusieurs des volets du dispositif
- Se dérouler pendant l'année scolaire en cours
- Impliquer la fréquentation d'un lieu ou d'une structure labellisée ou la rencontre avec des artistes, des compositeurs reconnus (musiciens rattachés à une structure labellisée, à un festival reconnu par la DRAC ou titulaire du diplôme d'état ou du CA ou titulaire du D.U.M.I ou ayant une attestation de compétence professionnelle délivrée par la Direction Régionale des Affaires culturelles)
- Prévoir une restitution publique

Contact : [musique.daac@ac-nice.fr](mailto:musique.daac@ac-nice.fr)

<https://www.pedagogie.ac-nice.fr/daac/les-domaines-de-leac/musique-chantchoral/>



N°2 - Dispositif académique « Le lieu du tissage, lecture, écriture et pratiques orales. »

« L'atelier du lecteur » en quatre questions.

Quoi ?

Impulser, organiser et de partager différentes pratiques de lecture. Les pratiques les plus anciennes pouvant être ré actualisées avec les supports et outils contemporains. L'atelier peut être lieu de découvertes des métamorphoses de l'écrit et de la lecture sur différents supports, témoignant de différentes époques.

Qui ?

Les équipes pourront associer, parents, amis et la communauté scolaire.

L'atelier s'appuiera sur :

- un partenariat, notamment avec les auteurs, libraires, professionnels du livre, de l'écrit et de la parole,
- les ressources et compétences des bibliothèques et médiathèques de proximité, les fonds contemporains et ceux du patrimoine, les archives municipales et départementales.

Comment ?

Les modalités sont laissées à la libre appréciation des enseignants de toutes disciplines et des CPE selon leurs objectifs éducatifs.

L'atelier est fondé sur le partage à partir de lectures (tous genres confondus, de la fiction à la poésie en passant par le domaine des essais), il s'agit de développer le goût de la lecture, l'esprit de réflexion et le désir de partage.

Quand?

Les élèves et leurs équipes pourront s'appuyer sur le calendrier des dispositifs existants (prix et concours, moments forts, résidences d'écriture) et se rapprocher du réseau du livre de proximité, notamment des bibliothèques et médiathèques pour organiser des actions autour de la lecture selon les programmations de nos partenaires.

Vous proposerez une valorisation des actions lors de la « Nuit de la lecture » au mois de janvier.

Quelques pistes

- Atelier de lecture visant à partager des expériences et des rencontres singulières :  
« Les livres qui m'ont fait »,  
« Je déballe ma bibliothèque »
- Lectures en réseau  
Pratiques contextualisées de l'éloquence
- Lire devant une œuvre d'art
- Quart d'heure de lecture
- Tournoi » visant à inciter à la lecture,
- Echanges, débats à partir d'un thème et d'un corpus et dans le cadre de rencontres avec un auteur
- Cadeau lecture
- Lectures intergénérationnelles
- Expérimenter les « pouvoirs de la parole » à partir d'un corpus de textes

Contact : [livredaac@ac-nice.fr](mailto:livredaac@ac-nice.fr)

<https://www.pedagogie.ac-nice.fr/daac/les-domaines-de-leac/reseau-du-livre/>

### N°3 Dispositif académique Architecture

Un partenariat Académie de Nice/Maison de la Ville et de l'Architecture, MAV Paca

« S'approprier son architecture et son environnement de proximité dans le cadre de la rencontre avec un architecte »

#### Objectifs :

- Éveiller les élèves à l'environnement bâti et à leur cadre de vie ;
- Elaborer des projets pluridisciplinaires ;
- Initier des projets à plus long terme sur ces thèmes et diversifier les approches du fait architectural (étalier d'écriture, danse, photographie...).

#### Les étapes du projet :

- Co-construction du projet avec l'architecte entre novembre et décembre 2021 - Intervention dans les classes (3 séances) (décembre et mai)
- Restitution des actions sur les sites dédiés au plus tard juin 2022

#### Les modalités :

Ce dispositif s'adresse aux élèves de tous niveaux, des collèges ou des lycées. Les projets proposés devront se dérouler pendant l'année scolaire en cours

- Impliquer la rencontre avec un architecte pour comprendre la place et le processus d'un projet d'architecture, mais aussi ses contraintes. Les actions conduites dans ce cadre impliqueront les élèves dans des activités donnant lieu à des productions.

Contacts :

[architecturedaac@ac-nice.fr](mailto:architecturedaac@ac-nice.fr)

Maison de l'Architecture et de la Ville PACA [contact@mavpaca.fr](mailto:contact@mavpaca.fr)

Liens de référence : [https://www.pedagogie.ac-nice.fr/daac/vivre\\_larchitecture/](https://www.pedagogie.ac-nice.fr/daac/vivre_larchitecture/)

## N°4 - Dispositif académique « Elèves passeurs de culture »

Le dispositif « Elèves passeurs de culture » est porté par la Délégation Académique à l'éducation Artistique et Culturelle (DAAC) de l'académie de Nice en partenariat avec les musées et centres d'art du territoire.

Ce dispositif se décline en plusieurs volets :

- ✓ Expositions temporaires et permanentes des collections publiques et privées
- ✓ La classe, l'œuvre « Nuit Européenne des Musées »
- ✓ 1% artistique
- ✓ Offre de médiation des musées, centre d'arts et réseaux d'art contemporain

### Objectifs :

- Susciter la rencontre avec des œuvres d'arts, éduquer le regard des élèves face aux œuvres et aux objets de culture et accroître leur connaissance des collections ;
- Proposer aux élèves qui auront travaillé sur une ou plusieurs œuvres, de devenir médiateurs, "passeurs de culture" ;
- Renforcer les liens entre établissements scolaires et musées d'un même territoire par un travail collaboratif et développer la familiarité des élèves avec les musées.

### Les modalités :

Ce dispositif s'adresse aux élèves de tous niveaux, des écoles, des collèges ou des lycées.

Les œuvres sont choisies conjointement par les musées et les équipes pédagogiques, qui engagent un travail d'appropriation sur un temps long, puis une interprétation conçue et mise en œuvre par les élèves sous la conduite de leurs professeurs, des médiateurs culturels, éventuellement un artiste, et qui permet de travailler en interdisciplinarité. Les classes participantes, en lien avec les musées, choisissent librement la forme d'expression qu'elles souhaitent développer pour la restitution finale.

Les projets proposés devront :

- Se dérouler pendant l'année scolaire en cours
- Impliquer la fréquentation d'une structure culturelle labélisée (Centres d'art, Fonds Régional d'Art Contemporain, Musées de France, Réunion des Musées Nationaux, Centre des Monuments Nationaux, réseau Botox(s)). Les artistes pouvant intervenir dans le cadre du dispositif « Elèves Passeurs de culture » doivent être en lien avec la structure labellisée

impliquée dans le projet, être titulaire d'une attestation de compétence professionnelle délivrée par la Direction Régionale des Affaires culturelles ou être membre d'une association agréée par l'éducation nationale.

- Prévoir une restitution publique.

Contact : [education-a-limage.daac@ac-nice.fr](mailto:education-a-limage.daac@ac-nice.fr)

<https://www.pedagogie.ac-nice.fr/daac/les-domaines-de-leac/pole-images/>

## N°5 - Dispositif académique « Ateliers d'artiste en établissement »

Ce dispositif se décline dans tous les domaines de l'éducation artistique et culturelle :

- ✓ Arts visuels, cinéma, photographie, création numérique
- ✓ Arts du spectacle vivant
- ✓ Livre, écriture, oralité
- ✓ Patrimoine, mémoire
- ✓ Culture scientifique et technique
- ✓ Patrimoine archéologique
- ✓ Musique, chant choral

### Objectifs :

- Développer la rencontre avec les œuvres par la découverte d'un processus de création,
- Développer la pratique artistique à travers la mise en relation avec les différents champs du savoir, la pratique artistique et la construction d'un jugement esthétique,
- Développer des projets transdisciplinaires dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle (EAC)

### Les modalités :

Ce dispositif s'adresse aux élèves de tous niveaux, des écoles, des collèges ou des lycées.

Les projets proposés devront :

- Se dérouler pendant l'année scolaire en cours
- Impliquer l'intervention d'artistes rattachés à une structure labellisée ou titulaire d'une attestation de compétence professionnelle délivrée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles ou être membre d'une association agréée par l'éducation nationale
- Prévoir une restitution publique.

Contacts :

[education-a-limage.daac@ac-nice.fr](mailto:education-a-limage.daac@ac-nice.fr)

[artspectaclevivantdaac@ac-nice.fr](mailto:artspectaclevivantdaac@ac-nice.fr)

[livredaac@ac-nice.fr](mailto:livredaac@ac-nice.fr)

[pmdaac@ac-nice.fr](mailto:pmdaac@ac-nice.fr)

[musique.daac@ac-nice.fr](mailto:musique.daac@ac-nice.fr)

[cst\\_archeologiedaac@ac-nice.fr](mailto:cst_archeologiedaac@ac-nice.fr)

## N°6 - Dispositif académique Cinéma

Le dispositif académique cinéma est porté par la Délégation Académique à l'éducation Artistique et Culturelle (DAAC) de l'académie de Nice. Il encadre des projets éducatifs transdisciplinaires reposant sur un partenariat étroit entre établissements scolaires et établissements culturels des départements des Alpes-Maritimes et du Var.

Ce dispositif se décline en plusieurs volets :

- ✓ Développer la pratique artistique collective en s'impliquant dans un processus de création cinématographique et vidéo (films, séries)
- ✓ Favoriser la rencontre avec des œuvres filmiques et/ou sérielles, des artistes reconnus, des festivals et des structures culturelles
- ✓ Encourager la création à travers la fréquentation de réalisateurs, de professionnels du cinéma et de la production, de critiques, de musiciens
- ✓ Soutenir les projets innovants et/ou de liaison inter-cycle et/ou projets de réseaux

### Objectifs :

- Placer l'élève au cœur des dispositifs : élève scénariste, réalisateur, acteur ...
- Découvrir des lieux de réalisation et de projections ainsi que les métiers s'y rattachant à travers la fréquentation de professionnels
- Développer des projets transdisciplinaires dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle (EAC) en appui sur des établissements culturels de l'académie de Nice.

### Les modalités :

Ce dispositif s'adresse aux élèves de tous niveaux, des collèges ou des lycées.

Les projets proposés devront :

- S'inscrire dans un ou plusieurs des volets du dispositif
- Se dérouler pendant l'année scolaire en cours
- Impliquer la fréquentation d'un lieu ou d'une structure labellisée ou la rencontre avec des artistes, des réalisateurs, des critiques, des professionnels du cinéma et des séries (artistes rattachés à une structure labellisée à un festival reconnu par la DRAC ou titulaire du diplôme d'État ou titulaire de l'agrément Education Nationale ou ayant une attestation de compétence professionnelle délivrée par la Direction Régionale des Affaires culturelles)
- Prévoir une restitution publique

Contact : [education-a-limage.daac@ac-nice.fr](mailto:education-a-limage.daac@ac-nice.fr)

<https://www.pedagogie.ac-nice.fr/daac/les-domaines-de-leac/pole-images/cinema-2/>

## N°7 - Dispositif académique PatrimoineS

Le dispositif académique PatrimoineS est porté par la Délégation Académique à l'éducation Artistique et Culturelle (DAAC) de l'académie de Nice. Depuis plusieurs années, il encadre des projets éducatifs transdisciplinaires reposant sur un partenariat étroit entre établissements scolaires et établissements culturels du territoire de l'académie de Nice voire transfrontaliers.

Le patrimoine étant défini comme « l'héritage commun d'un groupe », ce dispositif cherche à resserrer le regard sur la notion : il accompagnera les projets et actions proposant une pédagogie différente voire innovante de valorisation des monuments, des savoir-faire, des traditions, etc.

### Objectifs :

- (Re)Découvrir des lieux, des œuvres, des objets, des savoir-faire, des traditions, etc. ainsi que les métiers s'y rattachant;
- Acquérir des connaissances renouvelées sur le patrimoine régional et national, et établir un parallèle avec le patrimoine de proximité quand cela est possible ;
- Développer des projets transdisciplinaires dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle (EAC) en appui sur des établissements culturels du territoire de l'académie de Nice voire transfrontaliers.

Les modalités : Ce dispositif s'adresse globalement aux élèves de tous niveaux, des écoles, des collèges ou des lycées.

Les projets proposés devront :

\* Reposer sur un partenariat avec l'une des structures des réseaux professionnels et associatifs du patrimoine et de l'architecture, parmi lesquels :

- Le réseau des Villes et Pays d'Art et d'Histoire (VPAH) dont sont membres Hyères, Fréjus, Grasse, Menton et les vallées de la Roya et de la Bévéra, et la Provence verte
- Les *Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)* du Var et des Alpes-Maritimes,
- Les parcs naturels Régionaux (PNR) et nationaux (PNN) dont une des missions est la valorisation du patrimoine de pays : PNR de la Sainte-Baume, PNR du Verdon, PNR des Pré-Alpes d'Azur, PNN de Port-Cros, PNN du Mercantour,
- La Fondation du Patrimoine, les Vieilles Maisons Françaises, l'association Patrimoine et Environnement et toutes les autres associations dont l'objet est la préservation et la valorisation du patrimoine.

\* impliquer la fréquentation d'un lieu patrimonial et la rencontre avec un ou des professionnels

\* se dérouler pendant l'année scolaire en cours

\* prévoir une restitution soit en établissement (production de ressource ou manifestation), soit au moment de l'une des manifestations nationales (Journées du Patrimoine, des Jardins, de l'Archéologie, Nuit des Musées...).

Les projets pourront en outre s'appuyer sur les programmes d'actions nationaux liés au patrimoine. Se reporter à la page Eduscol dédiée :

<https://eduscol.education.fr/cid53087/patrimoine.html#lien4>

Contact : [pmdaac@ac-nice.fr](mailto:pmdaac@ac-nice.fr)

*Pour plus de détails ou consulter des exemples de projets :*

<https://www.pedagogie.ac-nice.fr/daac/les-domaines-de-leac/patrimoine-et-memoire/>

et [https://www.pearltrees.com/daac\\_pm\\_nice](https://www.pearltrees.com/daac_pm_nice)

## N°8 - Dispositif académique Mémoires

Le dispositif académique Mémoires est porté par la Délégation Académique à l'éducation Artistique et Culturelle (DAAC) de l'académie de Nice. Il encadre des projets éducatifs transdisciplinaires reposant sur un partenariat étroit entre établissements scolaires et établissements culturels du territoire de l'académie de Nice voire transfrontaliers.

Le dispositif Mémoires appuiera les actions et projets pédagogiques menés en lien avec des services d'archives (départementaux et municipaux), des associations (notamment le Souvenir Français), et des sites et musées (notamment en lien avec le ministère de la Défense), etc.

### Objectifs :

- Permettre aux élèves une meilleure appréhension de l'histoire de leurs territoires à travers des démarches mémorielles de proximité ;
- Renouveler la dimension pédagogique des projets en lien avec la mémoire ;
- Développer des projets transdisciplinaires dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle (EAC) en appui sur des établissements culturels du territoire de l'académie de Nice voire transfrontaliers.

Les modalités : Ce dispositif s'adresse globalement aux élèves de tous niveaux, des écoles, des collèges ou des lycées.

Les projets proposés devront :

- \* Reposer sur un partenariat avec
  - des services d'archives départementaux (83 et 06) et / ou municipaux
  - des associations, notamment le Souvenir Français et / ou l'ONAC-VG
  - des sites et musées, notamment Musée de Troupes de Marine de Fréjus, Mémorial du Débarquement de Provence, Cimetière Américain de Draguignan, nécropoles nationales, etc.
- \* Se dérouler pendant l'année scolaire en cours
- \* Prévoir une restitution soit en établissement (production de ressource ou manifestation), soit au moment de l'une des manifestations nationales (Journées du Patrimoine, des Jardins, de l'Archéologie, Nuit des Musées...).

Contact : [pmdaac@ac-nice.fr](mailto:pmdaac@ac-nice.fr)

*Pour plus de détails ou consulter des exemples de projets :*

<https://www.pedagogie.ac-nice.fr/daac/les-domaines-de-leac/patrimoine-et-memoire/>

et [https://www.pearltrees.com/daac\\_pm\\_nice](https://www.pearltrees.com/daac_pm_nice)

## N°9 - Dispositif académique Culture Scientifique

Le dispositif académique Culture Scientifique est porté par la Délégation Académique à l'éducation Artistique et Culturelle (DAAC) de l'académie de Nice. Il encadre des projets éducatifs transdisciplinaires reposant sur un partenariat étroit entre établissements scolaires et établissements scientifiques et culturels de l'académie de Nice, du réseau régional Culture Science ou certains établissements transfrontaliers.

Ce dispositif se décline en plusieurs volets :

- ✓ Eaux souterraines (interacadémique) avec les universités AMU et UCA et la Fédération Française de Spéléologie
- ✓ Adopt a float avec l'Institut de la Mer de Villefranche
- ✓ Explorateur et Citoyen des Mers avec le Musée Océanographique de Monaco
- ✓ Educosmos avec l'Observatoire de la Côte d'Azur
- ✓ Rencontres Sciences et Cinéma dans l'académie avec les partenaires des réseaux des sciences et du cinéma
- ✓ Projets EAC innovants ou inter-domaines avec un ou des membre(s) du réseau régional Culture Science
- ✓ Projets EAC en relation avec les méthodes de l'archéologie avec les structures culturelles dédiées
- ✓ Projets EAC en relations avec les Parcs et jardins de l'académie et des partenaires scientifiques

Détails sur : <https://www.pedagogie.ac-nice.fr/daac/culture-scientifique/>

### Objectifs :

-Montrer l'interaction entre la science et les autres domaines culturels, aborder ces domaines dans leur dimension scientifique ou porter un regard culturel sur la méthodologie scientifique, acquérir de nouvelles connaissances

-Découvrir des lieux, des œuvres et des objets en relation avec la recherche scientifique ou les innovations technologiques, ainsi que les métiers s'y rattachant à travers la fréquentation des professionnels.

-Développer des projets transdisciplinaires dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle (EAC) en appui sur des établissements culturels et scientifiques de l'académie de Nice ou du réseau régional Culture Science.

### Modalités :

Les projets proposés devront :

- s'inscrire dans un ou plusieurs des volets du dispositif et expliciter le nom et le rôle du(des) partenaires(s)

- se dérouler pendant l'année scolaire en cours

- impliquer la fréquentation d'un lieu scientifique ou d'une structure labellisée et la rencontre avec un ou des professionnel(s) de structures agréées

- prévoir une restitution soit en établissement (production de ressource ou manifestation), soit au moment de l'une des manifestations nationales (Fête de la Science, Semaine du Cerveau, Journées de l'Archéologie, du Patrimoine, des Jardins, Nuit des Musées,...).

Contact : [cst\\_archeologiedaac@ac-nice.fr](mailto:cst_archeologiedaac@ac-nice.fr)

## N°10 - Dispositif académique Arts du spectacle vivant

Le dispositif académique Danse, Théâtre, Arts du cirque, marionnettes, Théâtre de rue est porté par la Délégation Académique à l'éducation Artistique et Culturelle (DAAC) de l'académie de Nice. Il encadre des projets éducatifs transdisciplinaires reposant sur un partenariat étroit entre établissements scolaires et établissements culturels du territoire.

Ce dispositif se décline en plusieurs volets :

- ✓ Lettres à mon amour avec le TNN,
- ✓ Le Prix de la pièce contemporaine pour le jeune public avec le Pole Gatti,
- ✓ Le festival de théâtre amateur avec le Pole,
- ✓ Les écritures du réel avec le Forum Jacques Prévert
- ✓ Projets croisant les domaines des arts du spectacle vivant avec d'autres champs culturels et éducatifs
- ✓ Projets filés tout au long de l'année avec résidence ou intervention d'artistes en établissement

### Objectifs :

- Placer l'élève au cœur des dispositifs des arts de la scène : élève danseur, circassien, créateur, interprète, comédien.
- Découvrir des lieux de créations et de spectacles ainsi que les métiers s'y rattachant à travers la fréquentation de professionnels.
- Développer des projets transdisciplinaires dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle (EAC) en appui sur des établissements culturels du territoire.
- Développer le croisement des domaines culturels dans les projets : théâtre et science, théâtre et lecture, théâtre et citoyenneté, etc.

### Les modalités :

Ce dispositif s'adresse aux élèves de tous niveaux, des écoles, des collèges ou des lycées.

Les projets proposés devront :

- S'inscrire dans un ou plusieurs des volets du dispositif,
- Se dérouler pendant l'année scolaire en cours,
- Impliquer la fréquentation d'un lieu ou d'une structure labellisée ou la rencontre avec des artistes (artistes rattachés à une scène labellisée à un festival reconnu par la DRAC ou ayant une attestation de compétence professionnelle délivrée par la Direction Régionale des Affaires culturelles ou membre d'une association ayant reçu un agrément académique de l'éducation nationale),
- Prévoir une restitution publique.

Contact : [artspectaclevivantdaac@ac-nice.fr](mailto:artspectaclevivantdaac@ac-nice.fr)

<https://www.pedagogie.ac-nice.fr/daac/les-domaines-de-leac/arts-du-spectacle-vivant/>